

REGLEMENT DU CONCOURS D'EPOUVANTAILS

LE GRAIN DE SEL - LANCRANS 2017

Article 1 : Organisateur et lieu

- Le Grain de sel de Lancrans organise un concours d'épouvantails.
- Il aura lieu à la salle des fêtes de Lancrans le 6 mai 2017 lors du Troc du Jardin.

Article 2 : Catégories

- Ce concours est ouvert à tous enfants jusqu'à 12 ans et adultes.

Article 3 : Déroulement

- Le concours se tiendra le samedi 6 mai 2017 entre 9h00 et 12h00.
- La fabrication des épouvantails se fera à domicile.
- Les épouvantails devront être déposés le 6 mai à partir de 8h30.

Article 4 : Participation

- La participation est gratuite.

Article 5 : Sujet

- Tous les matériaux sont acceptés.
- Chaque épouvantail ne doit pas comporter de pièces dangereuses.
- Une étiquette avec le nom du participant sera collée sur l'épouvantail par l'organisateur le Grain de sel.

Article 6 : Matériaux

- Les épouvantails seront fabriqués à l'aide des matériaux de votre choix (non dangereux et non coupants).

Article 7 : Jury

- Le jury fera le tour des épouvantails à 11h30. Il est souhaitable que le créateur soit présent au moment de la remise des récompenses, qui se fera à 12h00 sur place.
- Le jury est seul souverain et son objectivité ne saurait être remise en cause !!

Article 8 : Critères

- Seront jugés :
 - la qualité esthétique,
 - l'originalité,
 - le choix des matériaux.

Article 9 : Remise des prix

- Les résultats seront proclamés le samedi 6 mai à 12h00, à la salle des fêtes.

Article 10 : Les prix

- 1 prix sera attribué par catégorie enfant et adulte.
- L'organisateur se réserve toutefois le droit d'augmenter le nombre de prix.

Article 11 : Propriété

- Les concurrents acceptent d'exposer leur épouvantail à la salle des fêtes de Lancrans le 6 mai 2017.
- Les œuvres devront être assez solides pour résister à ce déplacement.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation des épouvantails.

Article 12 : Droits d'image

- Le fait de participer au concours implique l'autorisation donnée aux organisateurs de photographier, d'utiliser les photos gratuitement et à sa volonté, dans ses documents audiovisuels, graphiques et outils de communication.

Les concurrents acceptent le présent règlement.

Fait à :

Le :

Nom + signature, précédé de la mention «Lu et approuvé» :